

l'environnement, et contre les drogues et appareils présentant un caractère frauduleux.

Salubrité des aliments. Les normes concernant la salubrité des aliments, à savoir la pureté et la valeur nutritive, sont élaborées à l'aide de recherches en laboratoire et d'études de données fournies par les secteurs privé et public ou émanant de sources internationales. On maintient ces normes par voie d'inspection et d'analyse des aliments d'origine canadienne aussi bien qu'étrangère. En outre, des règlements prescrivent les niveaux maximums de résidus de produits chimiques agricoles que les aliments peuvent contenir et régissent l'emploi des additifs alimentaires. Ces deux catégories de substances font l'objet d'examen rigoureux avant que l'on puisse les utiliser dans la production des aliments destinés au marché canadien.

Médicaments. Conformément au principe selon lequel il importe que les Canadiens aient accès à des médicaments à la fois sûrs et efficaces, les nouvelles drogues sont examinées avant leur mise en marché et font, par la suite, l'objet d'une surveillance étroite. Les compagnies pharmaceutiques qui fabriquent de nouveaux médicaments aux propriétés inconnues sont obligées par la loi de fournir des preuves de la sûreté et de l'efficacité de ces produits, y compris des informations sur leurs propriétés thérapeutiques et leurs effets secondaires.

Hygiène du milieu. Les attributions des services, qui s'occupent de ce domaine, comprennent l'étude des effets nuisibles de l'environnement chimique et physique ainsi que du tabac sur la santé de l'homme; ces services ont aussi pour tâche de veiller à ce que les appareils médicaux et autres qui émettent des radiations soient sûrs, efficaces et exempts de tout caractère frauduleux. Ils procèdent à l'évaluation des risques que les milieux de travail, les foyers, les produits ménagers, l'air et l'eau peuvent présenter. Ils font également des recherches sur le danger des radiations et les effets délétères des substances chimiques présentes dans l'environnement.

Lutte contre les maladies. Un centre de recherches en laboratoire de Santé et Bien-être social Canada s'efforce sans cesse de mettre au point des méthodes améliorées de diagnostic, et diverses autres mesures pour combattre les agents de transmission de maladies; de plus, ce centre produit des réactifs diagnostiques normalisés qu'il distribue aux organismes sanitaires fédéraux, provinciaux et autres. Il existe aussi un service national de référence pour l'identification des bactéries, virus et parasites pathogènes. Un programme coopératif fédéral-provincial assure, au moyen de tests, la qualité du travail des laboratoires médicaux et pharmaceutiques et vérifie la compétence de leur personnel.

Les responsables de l'hygiène publique s'efforcent de lutter contre les maladies contagieuses en procédant à des enquêtes sur les épidémies, en exerçant une surveillance saisonnière des poussées de grippe et en s'employant à détecter les maladies transmissibles sexuellement et tout nouveau phénomène pathologique, tel que le syndrome de Reye et le syndrome immuno-déficitaire acquis. On exerce également un contrôle incessant des anomalies congénitales, des cas de cancer, des maladies cardio-vasculaires, des empoisonnements et des réactions négatives aux médicaments.

3.2.5 Hygiène publique et santé communautaire

Les ministères provinciaux de la Santé, avec la collaboration des autorités sanitaires régionales et locales, administrent des services qui s'occupent entre autres de la salubrité du milieu, de la lutte contre les maladies contagieuses, de l'hygiène maternelle et infantile, de l'hygiène scolaire, de la nutrition, de l'hygiène dentaire, de l'hygiène professionnelle, des laboratoires d'hygiène publique et de la statistique de l'état civil. La plupart des provinces ont délégué certaines de leurs responsabilités sanitaires à des bureaux d'hygiène dans les régions rurales, et à des services de santé municipaux dans les centres urbains. Plusieurs provinces fournissent directement à la population éloignée de leurs régions septentrionales les services d'hygiène et de santé requis.

Hygiène maternelle et infantile. Dans ce domaine, les services consultatifs des ministères provinciaux de la Santé collaborent avec les services infirmiers d'hygiène publique. De plus, les services d'hygiène maternelle et infantile effectuent des études spéciales et contribuent à la formation du personnel infirmier. Au niveau local, les infirmières-hygiénistes administrent des soins prophylactiques aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants dans des cliniques, à domicile, à l'hôpital ou à l'école.

Nutrition et éducation sanitaire. Les ministères provinciaux de la Santé et certains services d'hygiène municipaux ou régionaux emploient des nutritionnistes ou des éducateurs sanitaires chargés de fournir des conseils aux organismes de santé et de bien-être, aux écoles, aux maisons de repos, à divers organismes de services communautaires et à d'autres institutions. Ces nutritionnistes donnent aussi des conseils diététiques à certains groupes de malades tels que les diabétiques; ils effectuent des enquêtes sur l'hygiène alimentaire et procèdent à différentes autres recherches. La plupart des ministères provinciaux de la Santé ont une division ou un service de formation sanitaire. De nombreuses activités éducatives portent sur la prévention des accidents, la promotion de la santé et l'abandon d'habitudes nuisibles comme l'usage